



Satisfaire à vos obligations de DPC avec l'ODPCGO

DPC réalisés sous l'égide de l'ODPCGO (ODPC des Gynécologues et Obstétriciens) et financés par l'ANDPC



Et le
Collège de
gynécologie de
Lorraine et des régions de l'Est vous proposent

Indemnité pour les participants libéraux (sous réserve de votre enveloppe disponible)

**Voir conditions à l'intérieur*

POURQUOI ET COMMENT TRAITER LA MENOPAUSE ? : UNE CLASSE VIRTUELLE DPC n°44312626001-S26.001

***Classe virtuelle*, le 14 OCTOBRE 2026 , ***
19h-22h*

Un lien zoom vous sera envoyé ultérieurement

Intervenantes : Dr Laurence PEPIN-MINOT
Dr Jacqueline MOREL-JEAN

PRISE EN CHARGE ANDPC : LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST FIXÉE au 7/10/2026 AVANT MINUIT

Ce programme de DPC comporte 3 unités OBLIGATOIRES :

- 1 pré-test en ligne du 8/10 au 14/10 /2026
- Le DPC en classe virtuelle le 14/10/2026
- 1 post test en ligne du 28/10 au 25/11/2026

PROGRAMME CLASSE VIRTUELLE 14 OCTOBRE 2026

DPC 44312626001 - S26.001

Public cible :cette formation s'adresse aux médecins réalisant le suivi gynécologique gynécologues médicaux , gynécologues obstétriciens , médecins généralistes

Présence obligatoire en connexion 3h .Une adresse IP pour Un participant

19h : **ACCUEIL** : présentation des orateurs, recueil des attentes des participants.

19h 05 - **DIAGNOSTIC DE LA MENOPAUSE** -20mn

- o Comment diagnostiquer la ménopause (femmes sous contraception, femmes hystérectomisées, antécédents de cancer du sein)
- o Synthèse = Évaluation clinique retentissement

Objectif : Évaluer le statut de la patiente et expliquer à une patiente quel est son statut ménopausique .Évaluer le retentissement clinique de la ménopause

19h 25 - **1ERE CONSULTATION D'UNE FEMME MENOPAUSEE** : 60mn

- o Évaluation du risque osseux
- o Évaluation du risque cardio-vasculaire
- o Hygiène de vie
- o Balance bénéfices/risques :Interrogatoire à la recherche des indications et contre-indications familiales et personnelles.

Objectif : Évaluer la balance bénéfices/risques du THM en informant la patiente dans ce choix

20h 25: **PRISE EN CHARGE DE LA FEMME MENOPAUSEE** : 70mn

THM (balance bénéfices/risques), traitements non hormonaux, traitement vaginal local

- o Prise en charge des femmes symptomatiques :

Objectifs:

Connaître les règles de prescription et de suivi du THM en l'absence de contre-indications et en accord avec la patiente

Permettre une pratique harmonisée des médecins en charge de la santé des femmes

- o Alternatives non hormonales, conseils nutritionnels, activités physiques (APA - Activité Physique Adaptée)
- o Syndrome uro-génital de la ménopause (SGUM) et traitement hormonal local

Objectif :

Évaluer les bénéfices d'un traitement local

Informar la patiente sur les alternatives au THM pour la prise en charge du syndrome climatérique

21h35- **CONSULTATION DE SUIVI DE LA FEMME SOUS THM** (schéma, plus de mammographies ?, ostéodensitométrie....)

- o Réévaluation de la balance bénéfices/risques
- o Rythme de la surveillance - Collaboration entre médecin référent et médecin spécialiste

Objectifs:

Connaître les règles de prescription et de suivi du THM en l'absence de contre-indications et en accord avec la patiente

Permettre une pratique harmonisée des médecins en charge de la santé des femmes

21h50 -**SYNTHESE ET CONCLUSIONS**

Échanges avec les participants -Réponses aux questions restantes-Remise des documents pédagogiques et administratifs

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

La formation est entièrement financée par l'ANDPC pour les praticiens éligibles, à savoir :

Professionnels exerçant une activité libérale à titre principal (> à 50 %), y compris en tant que remplaçant
Professionnels exerçant en centre de santé conventionné

Dans tous les autres cas, vous êtes financé par votre employeur ou ANFH/OPCA. Une facture-convention sera établie à l'ordre de votre établissement. Si votre établissement adhère à l'ANFH, il bénéficie d'une dotation spécifique pour prendre en charge votre obligation de DPC (incluant la dotation de l'industrie pharmaceutique).

Merci dans tous les cas de figure de renseigner complètement le [bulletin d'inscription](#) ci-joint et de le renvoyer à l'adresse de martine.mauri@gogmdpc.org

Pour les médecins pris en charge par l'ANDPC, la formation donne lieu à une indemnité pour perte d'activité dans la limite de votre forfait annuel ANDPC.

Les médecins hospitaliers doivent venir sur leur temps de travail. **Vérifiez votre solde de compte ANDPC**

Les frais de déplacement vers le lieu de formation **ne sont pas pris en charge**.

En cas de **difficulté handicapante**, quelle qu'elle soit, merci de le signaler sur le bulletin d'inscription et/ ou par mail auprès du secrétariat : secretaire@gogmdpc.org

Pour les professionnels de santé libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, le rattachement à la session de DPC sur le site de l'ANDPC www.agencedpc.fr est obligatoire et doit être effectué au plus tard le 7 Octobre 2026 à minuit .

Pour valider votre inscription

Praticien éligible à la prise en charge ANDPC

1. S'il s'agit de votre première inscription à un DPC, rendez-vous sur www.agencedpc.fr afin d'y créer un compte pour être identifié auprès de l'ANDPC.
2. Vous devez ensuite rechercher votre programme action de DPC depuis votre compte personnel, dans **2026**, à l'aide de sa référence : **44312626001** session : **26.001** puis vous inscrire à cette session directement en ligne. Vous recevrez une confirmation de cette inscription par l'organisme de DPC.
3. Remplissez le bulletin réponse ci-dessous, en précisant bien toutes vos coordonnées.

Dans tous les autres cas

4. Renseignez-vous auprès des affaires médicales pour connaître les modalités de prise en charge en précisant bien qu'il s'agit d'un DPC.
5. Transmettez-nous les coordonnées des affaires médicales (nom, adresse hôpital, n° de tél et email), afin d'envoyer un devis et obtenir une attestation de prise en charge avant la clôture des inscriptions
6. Remplissez le bulletin réponse ci-dessous, en précisant bien toutes vos coordonnées.



Retournez les pièces à :

Mme MAURI Martine secrétariat ODPCGO

martine.mauri@gogmdpc.org

Tél. 06 07 83 37 85

BULLETIN REPONSE

****Attention ! Toutes les informations sont obligatoires et nécessaires à la validation de votre DPC****

Nom (usuel) : Prénom :

Spécialité médicale :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

N°ADELI : N°RPPS :

Téléphone Mobile :

Email : Date de naissance :

Contact affaires médicales (si salarié) :

Je suis : ☐ Praticien exerçant une activité libérale supérieure à 50 %
ou travaillant en centre de santé conventionné => **Prise en charge ANDPC**

☐ Praticien exerçant une activité salariée supérieure à 50 %
(hors Centre de santé conventionné) => **Prise en charge par votre employeur et/ou ANFH
ou OPCA**

Je souhaite m'inscrire au programme de DPC n° 44312626001- session 26.001

POURQUOI ET COMMENT TRAITER LA MENOPAUSE ? : UNE CLASSE

VIRTUELLE MERCREDI 14 OCTOBRE 2026 de 19h à 22h en classe virtuelle :

Format du programme : 3 étapes :

1 Pré-test préalable en ligne / session distancielle / 1 Post-test final en ligne.

Toutes les étapes sont obligatoires, dans le créneau de dates données et les durées de connexions agréées.

Vous exercez à au moins 50% en tant que libéral ou salarié d'un centre de santé conventionné (prise en charge par l'ANDPC) : **Attention, date limite d'inscription fixée au 7/10/2026 avant 12H: à respecter.**

Dans tous les autres cas, joignez à votre inscription :

- Soit une attestation de prise en charge de votre employeur
- Si non validation par les affaires médicales, joindre un chèque libellé à l'ordre de l'ODPCGO qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation (prix fixé par l'ANDPC = 380€).
- Contactez-nous pour plus d'informations !!

lien ZOOM Présence obligatoire 3h en connexion sur une seule et même adresse IP par participant

A réception de votre inscription, vous recevrez un mail de confirmation.

Les informations récoltées sont exclusivement destinées à vos obligations de DPC et ne seront pas utilisées à des fins commerciales.